



COMMUNE DE LANRIGAN

Compte-rendu des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2021

Convocation affichée et envoyée : le 9 novembre 2021

L'an **deux mil vingt et un, le dix-huit novembre**, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle communale André Leray sous la présidence de Monsieur Sébastien DELABROISE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs DELABROISE Sébastien, ARNAL Bruno, SIRET Philippe, LEPRIZE Christophe, RAVET Raymond, LAVOLLEE Christophe, COUVERT Magali, GENU Thierry, LEMUR Karine, HAMON Marc.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe LEPRIZE

Validation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2021.

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 21 septembre dernier à se prononcer sur la rédaction du compte rendu de cette séance.

En l'absence d'objection et à l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la séance du 21 septembre 2021 :

VALIDENT le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2021.

Compte rendu des décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

- Décision du 16-09-2021 : Prestation d'accompagnement au recrutement (CDG35) pour 304.50€ TTC ;
- Décision du 16-11-2021 : Achat de 1000 enveloppes avec le logo de la commune pour 270.00 € TTC.

S'agissant d'une information, ce point de l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'un vote.

041-18.11.2021 CCBR – Modification des statuts – Développement de la vie culturelle du territoire

Par délibération n°2021-09-DELA-123 du 30 septembre 2021, le conseil communautaire a approuvé le projet de modification des statuts de la communauté de communes.

Description du projet :

La modification des fonds d'attribution et des critères de subvention nécessite de mettre à jour les statuts communautaires. Plutôt que d'y faire figurer les critères détaillés, il est proposé de mentionner le principe général de soutien aux acteurs culturels, au travers notamment d'aides financière, et de renvoyer vers les décisions du conseil communautaires concernant les modalités d'attribution de ces subventions.

NB : Le soutien aux acteurs culturels par la Communauté de communes peut prendre actuellement d'autres formes que celle de l'aide financière, notamment en matière de communication et de mise à disposition de matériel ou locaux.

Proposition de reformulation de la compétence « Développement de la vie culturelle du territoire » :

STATUTS ACTUELS	NOUVEAUX STATUTS PROPOSÉS
<p align="center">DEVELOPPEMENT DE LA VIE CULTURELLE DU TERRITOIRE</p> <p>Les actions en matière de développement de la vie culturelle du territoire consistent en :</p>	
<p>1. Le fonds d'aide culturel : soutien aux acteurs culturels de territoire répondant à la majorité des critères qualitatifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisateurs domiciliés sur le territoire - manifestation faisant appel à des artistes et/ou techniciens professionnels - privilégier les structures qui travaillent sur des projets à l'année - actions en transversalité avec les autres axes du projet culturel communautaire : l'éducation artistique et/ou les bibliothèques - actions rayonnant sur plusieurs communes - mise en place de tarifs adaptés - formalisation d'une démarche artistique et pédagogique - caractère innovant de la manifestation - mise en avant des ressources locales - actions partenariales avec d'autres champs culturels et d'autres aspects de la vie culturelle communautaire (économie, solidarité, environnement....) 	<p>1. Le soutien aux acteurs culturels, qui peut prendre la forme de subventions versées aux associations. Les caractéristiques des fonds de soutien mis en place, leurs conditions d'éligibilité et critères d'attribution sont définis en conseil communautaire.</p>

<p>2. Le fonds de soutien à l'animation dans les communes : soutien aux dépenses de communication engagées pour l'organisation d'un événement qui contribue à l'attractivité du territoire</p>	
<p>3. soutien à l'animation et mise en réseau des bibliothèques du territoire</p>	<p>2. La coordination et l'animation du réseau des bibliothèques du territoire, dont le fonctionnement et les engagements des partenaires sont définis par une convention de partenariat et mise en réseau des bibliothèques du territoire</p>
<p>4. mise en place et animation d'un contrat local d'éducation artistique, en partenariat par exemple avec le Ministère de la culture et de la communication et/ou le Ministère de l'éducation nationale....</p>	<p>3. La mise en place et l'animation d'un contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA).</p>

Selon l'article L.5211-5 du CGCT, il est nécessaire, pour valider la décision du conseil communautaire, que les conseils municipaux des communes membres approuvent cette modification statutaire à la majorité qualifiée dans les conditions fixées au 1^{er} alinéa du II de l'article L.5211-5.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

- Vu les Statuts communautaires validés par arrêté préfectoral n°35-2019-06-03-002 du 03 juin 2019 ;
- Vu la Délibération du conseil communautaire n°2021-09-DELA-123 en date du 30 septembre 2021 ;
- Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

DECIDE

- **APPROUVER** la modification des statuts communautaires concernant la compétence facultative « Développement de la vie culturelle du territoire » ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

042-18.11.2021 **CCBR – Rapport d'activité 2020**

Vu la présentation faite par M. le Maire du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR).

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes Bretagne Romantique (CCBR).

043-18.11.2021 **VALCOBREIZH – Rapport d'activité 2020**

Vu la présentation faite par M. le Maire du rapport d'activité 2020 de VALCOBREIZH

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2020 de VALCOBREIZH

044-18.11.2021 **Renouvellement contrat de prestations globales Fourrière animale**

Ce contrat concerne la capture des animaux errants, des animaux blessés ou des animaux décédés sur la voie publique et leur transport et prise en charge. Les prestations sont assurées 24/24 et 7j/7 dans un délai de 2h maximum.

Le contrat de capture et de gestion de la fourrière animale qui nous lie à la SACPA arrive à échéance le 31 décembre 2021. Il convient donc de le renouveler.

Le contrat est conclu pour une période de 12 mois, débutant au 1er janvier 2022. Il pourra ensuite être reconduit par tacite reconduction trois fois par période de 12 mois, sans que sa durée totale n'excède 4 ans. Chacune des parties pourra le dénoncer par lettre recommandée avec avis de réception 6 mois avant la fin de la période en cours.

Le montant forfaitaire annuel pour fournir les prestations énoncées dans le contrat est de 431,19 € HT pour une population de 154 habitants.

En conséquence, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler et signer le contrat avec la SACPA, concernant la capture et la gestion de la fourrière animale, conformément au document joint, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

045-18.11.2021 **Attribution Bon Gasoil**

Madame Magali COUVERT étant concernée par la présente délibération sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer un bon gasoil de 200€ à Mr et Mme COUVERT Lionel et Magali pour l'utilisation de leur tracteur lors des travaux de préparation de la DECI et d'empierrement de chemins.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer un bon de gasoil d'une valeur de 200€ à Mr et Mme COUVERT Lionel et Magali.

046-18.11.2021 **CIMETIERE – Devis aménagement paysager**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux devis concernant l'aménagement paysager du cimetière.

BRIAND JARDIN : 4981,20 € HT

CAP CCBR : 1000 € HT (hors coût des plants) + 1440 € TTC (Plantations)

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner de suite aux devis et de réétudier ce point lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

047-18.11.2021 **CIMETIERE / EGLISE – Devis aménagement PMR**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux devis concernant l'aménagement PMR du cimetière et de l'église.

APOZ TP : 17 443 € HT

BRIAND JARDIN : 12 591,36 € HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner de suite aux devis et de réétudier ce point lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

048-18.11.2021 **Lanrigan dans l'Vent – Analyse des auditions**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'analyse des auditions des trois développeurs, et informe le conseil municipal que l'entreprise VENSOLAIR a été retenue.

Vu la présentation faite par M. le Maire du rapport d'analyse.

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE du rapport de l'analyse des auditions des trois développeurs.

049-18.11.2021 **CCBR – Fonds de concours d'aide aux petites communes - Convention**

Monsieur le Maire explique que par délibération n° 2021-10-DELA-134 en date du 28 octobre 2021, la CCBR a décidé d'approuver le troisième programme de politique de soutien en faveur des opérations d'investissement des « petites communes » pour la période 2021-2026.

A ce titre, le conseil communautaire a décidé d'affecter une enveloppe de 71 843 € à la commune de Lanrigan ; la convention cadre fixant le montant de l'enveloppe attribuée ainsi que les modalités d'attribution et de versement doivent être signés afin de contractualiser ces engagements.

Monsieur le Maire précise que les projets d'investissement démarrés en 2020 sont éligibles sur l'enveloppe affectée à Lanrigan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, cette politique de soutien et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

050-18.11.2021 **CCBR – Fonds de concours d’aide aux petites communes – Travaux investissements 2020-2021**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la liste des travaux pouvant faire l’objet d’une demande de fonds de concours au titre de l’aide aux petites communes, auprès de la communauté de communes.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l’unanimité, de solliciter la communauté de communes de la Bretagne Romantique pour obtenir un fonds de concours sur le montant de l’ensemble de ces travaux au titre de l’aide aux petites communes.

051-18.11.2021 **CCBR – Soutien à l’animation et à la vie sociale dans les petites communes**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, la demande du comité des fêtes concernant l’aide de la communauté de communes pour le soutien à l’animation et à la vie sociale dans les petites communes.

Une aide forfaitaire de 305 € maximum peut être attribuée au comité. Ce dernier souhaite déposer un dossier pour la manifestation « Journée du Patrimoine – Manifestation dans le parc du Château de Lanrigan » qui a eu lieu en septembre 2021.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l’unanimité, de solliciter l’aide « soutien à l’animation et à la vie sociale dans les petites communes » auprès de la Communauté de communes.

052-18.11.2021 **Devis Travaux de busage borne d’aspiration DECI – La Touche**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis d’un montant de 705,60 € TTC de la communauté de communes concernant les travaux de busage, aménagement pour une borne incendie, à la Touche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l’unanimité, ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

053-18.11.2021 **SDE 35 – Devis Création d’un point lumineux – La Petite Haie**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis d’un montant de 1165,85 € HT de SDE 35, concernant la création d’un point lumineux à la Petite Haie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l’unanimité, ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Informations diverses

Logement communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le locataire actuel du logement communal, étant rentré en maison de retraite, a donné son préavis de départ qui se termine le 30 novembre 2021.

Monsieur le Maire indique que de grands travaux doivent être réalisés. Monsieur le Maire a rencontré l'architecte du département qui propose différentes possibilités :

- Vendre le bâtiment
- Faire un logement au RDC et laisser l'étage non habitable
- Faire deux logements en duplex
- Faire un logement en duplex côté gauche et au RDC un logement avec extension

L'architecte conseille de faire un relevé topo avec un géomètre, de faire un contrat d'objectif coût : 10 000 € subventionné à 50%). Il conseille également de faire évaluer le bâtiment par les domaines.

Compte tenu de l'ampleur des travaux, il va falloir étudier les possibilités d'emprunter afin de financer le projet.

Guirlandes de Noël

Les guirlandes de Noël seront installées le 04 décembre 2021. (M. DELABROISE, M. HAMON, M. ARNAL, M. SIRET, M. LAVOLLEE).

Un sapin sera également installé.

Groupe communal – Sentier de randonnées

Monsieur le Maire souhaite mettre en place un groupe de travail communal pour les sentiers de randonnées afin de remettre en place les panneaux et débroussailler autour des poteaux.

Personnes constituant le groupe : MME COUVERT, M. HAMON, M. RAVET

Vœux du Maire

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 15 janvier 2022 à 11 heures.

Groupe de recensement des bocagers

La 1^{ère} réunion du groupe aura lieu le vendredi 03 décembre 2021 de 14h à 17h30.

Commission « Bulletin municipal »

La commission « Bulletin municipal » doit se réunir le 08 janvier 2022 à 10h00.

Commission « Cimetière »

La commission « Cimetière » doit se réunir le 14 décembre 2021 à 9h00.

Label Terre Saine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu le Label Terre Saine.

Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23h45.